Année 2023/2024

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE (DIU)
Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires
Parcours « Entrée dans le métier »

Les **fonctionnaires stagiaires non titulaires d'un Master MEEF** suivent une formation placée sous le signe de l'alternance intégrative. Cette relation entre expérience de terrain et formation universitaire se situe au cœur de la logique de formation des futur(e)s enseignant(e)s titulaires conformément à la loi de refondation de l'école de la République, confirmée par la loi pour une école de la confiance.

Cette formation leur permet de développer la construction des **compétences** définies par le Référentiel des compétences professionnelles de juillet 2013 (cf Tableau 2 en annexe) et d'atteindre a minima le niveau 2 des **attendus de fin de formation initiale** (cf Tableau 3 en annexe), définis en juillet 2019 dans le cadre du Référentiel de formation « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle », en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire.

A ce titre, ces fonctionnaires stagiaires du second degré et les CPE sont **affecté(e)s** en poste **à mi-temps dans les EPLE** pour une partie de leur formation et rejoignent un **site INSPE pour l'autre mi-temps** de leur formation, filée sur l'année universitaire : soit les **mardis et jeudis**, pour les professeurs d'**EPS**, soit les **mercredis et jeudis** pour les **autres professeurs et les CPE**.

A cet effet, l'INSPE Académie de Lille Hauts-de-France en concertation et en lien avec les services académiques met en place un parcours de formation adaptée dans le cadre d'un **Diplôme Inter Universitaire** (**DIU**), aux contours définis au niveau national et encadrés par l'arrêté du 4 février 2022. L'accès à cette **formation statutaire** est **obligatoire** pour les fonctionnaires stagiaires **non titulaires d'un Master MEEF**. Elle est **financée** par l'employeur (frais d'inscription et indemnités forfaitaires de déplacements, le cas échéant) et soumise à une **assiduité** contrôlée. L'**inscription** administrative se réalise au sein de l'**INSPE** de l'académie de Lille Hauts-de-France tout comme l'inscription pédagogique.

La structure du DIU EEF **Entrée dans le métier** repose sur trois blocs de connaissances et de compétences **(BCC) :**

- BCC A : le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ;

- BCC B : le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages ; le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves ;

- BCC C : le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

Ainsi, la formation permet à chaque fonctionnaire stagiaire concerné(e)

- d'entrer en **responsabilité** de manière plus confiante ;

- de construire ou consolider ses **compétences professionnelles** notamment dans la conception et la conduite de **séances d'apprentissages**, de **projets** ;

- d'intégrer les **valeurs de la République** - dans l'ensemble de leurs dimensions - à la conception et la conduite des apprentissages et des projets ;

- d'analyser et interroger ses pratiques en appui sur la **recherche en éducation** et **de manière réflexive** dans une perspective de **formation tout au long de la vie,** de s'initier à la démarche portfolio ainsi qu'à l'approche par compétences.

Dans la perspective d'une **culture professionnelle partagée** (cf tableau 1 en annexe), et dans la mesure du possible, quelques temps de formation seront proposés en **interdegrés,** afin de mieux appréhender le **parcours d'un élève** de la maternelle au lycée, et ses enjeux fondamentaux en termes de **valeurs.** Par ailleurs, si les CPE et les enseignants du second degré se verront proposer des contenus métier (CPE) ou disciplinaires (professeurs) en groupes spécifiques à leur métier ou disciplines d'enseignement, des contenus transversaux leur permettront de réfléchir en groupes pluridiscipinaires et pluricatégoriels.

Dans le même esprit, les modules de formation ont vocation à être pris en charge par des **équipes plurielles** (formateurs et formatrices INSPE temps plein, formateurs et formatrices de terrain, partenaires …).

Ce DIU permet encore de se former **dans le domaine du numérique éducatif (formation au CRNC-e).**

Hormis la prise en compte de l'assiduité, l'évaluation du diplôme est fondée sur la **vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles**. Il fait ainsi l'objet d'une **évaluation globale** qui prend la forme d'un **dossier réflexif de développement professionnel.** L'étudiant(e)-fonctionnaire stagiaire est accompagné(e) par son/sa **référent(e) parcours INSPE** dans l'élaboration de ce dossier.

Pour toute question, merci de contacter inspe-parcoursadaptes@univ-lille.fr

Maquette du DIU Entrée dans le métier

BCC		Professeurs du Second degré et CPE	HTD
A	**EC1**	**Culture partagée des métiers de l'enseignement et de l'éducation**	**66**
	A	Approfondir ses compétences professionnelles : Faire partager les valeurs de la République*	24
	B	Approfondir ses compétences professionnelles : Enseigner aux élèves éloignés de l'école dans une perspective inclusive*	18
	C	Approfondir ses compétences professionnelles : Veiller à l'Egalité filles –garçons*	12
	D	Approfondir ses compétences professionnelles : Contribuer au Parcours d'Education Artistique et Culturelle de l'élève*	6
	E	Se former avec les partenaires de l'école*	6
B	**EC2 et 3**	**Culture disciplinaire et didactique**	**84**
	A	Approfondissement disciplinaire et didactique	18
	B	Conduire des apprentissages, des projets	60
	C	Numérique éducatif	6
	EC4	**Mise en situation professionnelle**	**36**
	A	Construire son autorité éducative et gérer la classe	36
C	**EC5**	**Professionnalisation par la recherche et l'analyse réflexive**	**36**
	A	Actualiser ses connaissances scientifiques	12
	B	Séminaire de traces / portfolio	24

* avec temps en interdegrés dans la mesure du possible

Tableau 1 Culture partagée

Faire partager les valeurs de la République	Laïcité / Pédagogies coopératives / Se familiariser avec les questions de climat scolaire et contribuer à la prévention du harcèlement / Complotisme, radicalisation / Lutter contre les discriminations (dont homophobie) / Retours, partages d'expériences et perspectives	Valeurs de l'école, éthique et déontologie / Parcours citoyen
Enseigner aux élèves éloignés de l'école dans une perspective inclusive	Les types de troubles et leurs prises en compte / Travailler en équipe notamment avec un(e) AESH, lire et compléter les documents de suivis / Elèves éloignés de l'école : approches sociologiques / Retours, partages d'expériences et perspectives /	Tenir compte des élèves à BEP dans son enseignement : définitions du concept d' inclusion, rapide historique, point sur les dispositifs et les partenaires / Coopérer, s'informer, adapter dans la continuité
Veiller à l'égalité filles/ garçons	Prévenir et lutter contre les stéréotypes / Prendre appui sur les pédagogies de l'égalité /	Poser les concepts pour construire une question de métier / Retours et partages d'expériences et perspectives
Contribuer au Parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves		
Construire son autorité éducative et gérer sa classe	**2D :** Installer un cadre de travail, la relation avec les élèves (2 TD) / Etre acteur dans son établissement / Choisir les stratégies favorables aux apprentissages / Faire apprendre des adolescents dont motivation et engagement dans les tâches / Oser le travail de groupe / Différencier / Evaluer/ Travailler avec les parents d'élèves / Travailler en équipe dont participer à l'orientation des élèves/ Contribuer au développement des Compétences Psycho Sociales / Prévenir le décrochage	
Analyser ses pratiques (séminaire de traces, vers le portfolio)	Les contenus qui suivent ne sont pas nécessairement à aborder de manière isolée. Une progression spiralaire est possible. Ainsi, vous disposez de plus de TD (8) que de contenus. La démarche portfolio / Se doter d'outils pour analyser ses pratiques dans une démarche réflexive / De la trace à la preuve / S'approprier les attendus de fin de formation et leurs liens avec les compétences du référentiel / Tisser les liens entre attendus, compétences et situations de classe / Penser les attendus de manière systémique et problématisée	

Tableau 2 : les trois blocs de compétences professionnelles

En bleu : compétences communes (CC) ; en noir : professeurs (P) ; en vert : professeurs documentalistes (D) ; en rouge : CPE (C).

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale (cf BCC A)	**Bloc 2.** Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves (cf BCC B)	**Bloc 3**. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel (cf BCC C)
Professeurs et CPE	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire. CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Professeurs		P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves

		P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	
Professeurs documentalistes		D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	
CPE		C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique	

Tableau 3 : Les attendus de fin de formation

Parcours « Second degré » (Professeur de collège et de lycée)

• « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

• « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

• « Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
A1 Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
A2 Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3 Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4 Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
A5 Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6 Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
A7 Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
A8 Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
A9 Rend compte de son travail aux acteurs concernés
A10 Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

Attendus
A11 Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
A12 Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
A13 Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
A14 Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
A15 Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
A16 Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
A17 Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

• « Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
A18 Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
A19 Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
A20 Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
A21 Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
A22 Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
A23 Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)